



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR ENERGY

The Director-General

Brussels
ENER.C.1/LK/ib

Cher.e pétitionnaire,

Merci pour vos courriels du 17 juin 2021, dans lesquels vous appelez à un niveau d'ambition plus élevé dans le déploiement des énergies renouvelables, à la réintroduction d'objectifs nationaux contraignants, ainsi qu'à ce que la Directive sur les énergies renouvelables ne couvre pas les « carburants à faible teneur en carbone ».

La Commission a publié le 14 juillet un ensemble de propositions visant à adapter les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie, d'aménagement du territoire, de transport et de fiscalité à une réduction d'au moins 55 % des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 1990. Il comprend une proposition de révision de la Directive sur les énergies renouvelables.

Cette proposition comprend un objectif révisé à la hausse pour la part des énergies renouvelables dans l'UE en 2030, porté à 40 % contre 32 % dans la directive actuelle.

Cette proposition ne modifie pas l'architecture actuelle de la cible. L'objectif est fixé au niveau de l'UE et doit être atteint collectivement par les États membres, qui présenteront leurs contributions à cet objectif, dans leurs Plans Nationaux pour l'Énergie et le Climat. Cette architecture a permis d'atteindre dans le cadre de la législation actuelle des engagements de la part des États membres atteignant 33 % au niveau européen, contre un objectif de 32 % de l'UE.

Enfin, la proposition de révision de la Directive sur les énergies renouvelables ne propose pas d'élargir le champ d'application de la directive aux « carburants à faible teneur en carbone ».

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Ditte Juul Jørgensen

Commission européenne/Europese Commissie, 1049 Bruxelles/Brussel, BELGIQUE/BELGIË - Tel. +32 22991111
Office: DM24 04/138 - Tel. direct line +32 229-69111

Ditte.JUUL-JOERGENSEN@ec.europa.eu